

**ACCUEIL**

des **Élèves A.T.S**

**Année scolaire 2017 - 2018**

# RESTAURATION SCOLAIRE – ELEVES A.T.S

## I. LES TARIFS de RESTAURATION pour les élèves A.T.S

*Tous les tarifs appliqués sont votés par la Région Grand-Est.*

Selon la réglementation de la Région Grand-Est, les élèves A.T.S sont dits « Internes-Externés » (Annexe 8 du règlement Région) :

INTERNES EXTERNES	MODALITES de CALCUL	PRIX JOURNEE
Avec petit déjeuner	2 repas + petit déjeuner	7,65 €
Sans petit déjeuner	2 repas	5,90 €

## II. LES MODALITES de PAIEMENT des REPAS

Pour acheter les repas, les élèves ATS doivent se présenter à l'intendance et s'enregistrer sur le logiciel ALISE.

### Exemples :

- Un élève A.T.S souhaite acheter 2 repas avec petit déjeuner :

Soit  $1 \times 7,65 \text{ €} = 7,65 \text{ €} = (2 \text{ repas} + \text{petit déjeuner})$

L'élève A.T.S a droit à :

☒ 1 Petit déjeuner à prendre selon ses besoins + 2 repas qu'il peut consommer selon ses besoins, le midi ou le soir.

- Un élève A.T.S souhaite acheter 2 repas sans petit déjeuner

Soit  $1 \times 5,90 \text{ €} = 5,90 \text{ €} = (2 \text{ repas})$

L'élève A.T.S a droit à :

☒ 2 repas qu'il peut consommer selon ses besoins, le midi ou le soir.

## III. La facturation des repas pris au Lycée Roosevelt

Les élèves ATS n'auront pas à payer les repas pris au Lycée Roosevelt. Le lycée Roosevelt facturera les repas pris au Lycée François Arago.

*L'intendance, du lycée François Arago, facturera à chaque élève A.T.S, les repas pris et selon le tableau de présence tenu par le lycée Roosevelt. La facturation sera trimestrielle.*

FICHE INTENDANCE 2017 - 2018

ELEVE A.T.S

**Nom :**

**Prénom :**

Date de naissance :

Numéro de téléphone de l'élève A.T.S :

**Identité des parents :**

**Mère :**

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

**Père :**

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

**Adresse parentale où vit l'élève :**

N° et rue :

Code postal :

Ville :

**Adresse personnelle (\*si différente de l'adresse parentale) :**

N° et rue :

Code postal :

Ville :

**Joindre impérativement un RIB\* avec la fiche intendance**

1. RIB Personnel si élève est majeur (l'élève majeur doit être le titulaire du compte bancaire)
2. RIB des parents ou du responsable légale et financier de l'élève